

Championnat de la Réunion de Futsal



Fédération Française
du Sport Adapté
LA RÉUNION

1^{ère} journée

2019



Dimanche 25 août

Gymnase Daniel NARCISSE de la Possession

De 08h à 15h

La POSSESSION



S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

R
DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

#RÉGIONRÉUNION



Le Président de la LRSA
Monsieur Juany JEAN-BAPTISTE
Sis Maison Régionale des Sports
20, route Philibert TSIRANANA
97490 Sainte-Clotilde

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
D'association du Sport Adapté

A Saint-Denis, le 29 novembre 2019

Objet : Invitation à la 2^{ème} journée du
Championnat de la Réunion de Futsal Sport Adapté

Dossier suivi par :
Damien ETHEVE/Mickael ZITTE

Madame, Monsieur,

La Ligue de la Réunion du Sport Adapté en partenariat avec l'Association Tamponnaise du Sport Adapté organise **le Dimanche 08 décembre 2019, la 2^{ème} journée de Championnat de la Réunion de Futsal Adapté** à destination des personnes en situation d'handicap intellectuel et/ou psychique.

Cette manifestation se déroulera sur **le Gymnase Daniel NARCISSE à la Possession, de 08h30 à 14h00.**

Vous trouverez ci-joint l'affiche, le courrier d'invitation, le programme prévisionnel de la manifestation, la règlementation et le tableau d'inscription afin d'inscrire votre ou vos équipes.

Pour les repas du midi, vous voudrez bien contacter Mr ETHEVE Emmanuel au 0692 69 88 80 pour les réservations avec au **MENU** : Poulet Ou Poisson + Une boisson

Les retours d'inscription doivent se faire **au plus tard le vendredi 06 décembre 2019**, par mail : liguesa974@gmail.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Le Président,
Juany JEAN-BAPTISTE

LIGUE DE LA RÉUNION DU SPORT ADAPTE

20 Route Philibert Tsiranana - 97490 Saint-Denis

Tél : 0262 29 67 02

Email : c.r.974@wanadoo.fr

SIRET : 339 962 862 00035



LRSA – Ligue de la Réunion du Sport Adapté
Sis Maison Régionale des Sports, - 20, Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte - Clotilde
Téléphone : 02 62 29 67 02 E-mail : c.r.974@wanadoo.fr
Membre du Comité Régional Olympique et Sportif de la Réunion
Siret : 339 962 862 000 35 Siren : 339 962 862 Code APE 9312 Z
Association reconnue d'utilité publique par décret de la loi 1901-J.O. du 22 Octobre 1984



Planning prévisionnel de la journée

08h00

Mise en place de l'organisation

08h30

Accueil des équipes et encadrants – Petit déjeuner
Confirmation des équipes inscrites sur le Championnat

09h00

Discours d'ouverture de la journée

09h15

Début des matchs

12h00

Pause déjeuner

14h00

Clôture de la journée

Programmation des matchs : prévisionnel

Matchs de 2 x15 minutes – Pause inter-matchs de 3 minutes

DEBUT	FIN	TERRAIN	
9:15	09:45	ASM	SASA
09:48	10:18	ATSA	ASM
10:21	10:51	CSASP	SASA
10:54	11:24	ATSA	CSASP
11:27	11:57	ATSA	SASA
12:00	12:30	CSASP	ASM

Résultats des matchs : 1^{ère} journée

CATEGORIE BCD	
CSASP	ASM
9	5
ATSA	CSASP
2	4
ASM	ATSA
6	3

Classement	Points	Buts marqués	Buts encaissés	Différentiel
CSASP	8	13	7	6
ASM	6	11	12	-1
ATSA	2	5	10	-5

- Temps de jeu 2 x 15 minutes

Répartition des points pour les 2 catégories :

4 points par match gagné ;
2 points par match nul ;
1 point par match perdu ;
0 point par forfait.

CLASSEMENT DES BUTEURS - FUTSAL - 2019 - CATEGORIE BCD

CLT	NOM	PRENOM	EQUIPE	J1	J2	J3	TOTAL
1	RAVELOU	WILLY	CSASP	5			5
1	BETON	FABRICE	ASM	5			5
1	HAMADI	SAID	ASM	5			5
2	APATAUDE	MARTIN	CSASP	3			3
2	GIGAN	AURELIEN	ATSA	3			3
3	ELELEARA	KARIM	ATSA	2			2
4	BUREL	STEPHANE	CSASP	1			1
4	CASIMIR	DOMINIQUE	CSASP	1			1
4	DAOUDOU	ABEDE	CSASP	1			1
4	PICARD	REMY	CSASP	1			1
TOTAL				26	0	0	26



LRSA – Ligue de la Réunion du Sport Adapté
Sis Maison Régionale des Sports, - 20, Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte - Clotilde
Téléphone : 02 62 29 67 02 E-mail : c.r.974@wanadoo.fr
Membre du Comité Régional Olympique et Sportif de la Réunion
Siret : 339 962 862 000 35 Siren : 339 962 862 Code APE 9312 Z
Association reconnue d'utilité publique par décret de la loi 1901-J.O. du 22 Octobre 1984

LES CLASSES D'ÉQUIPE

La classification porte sur des critères individuels. Cependant nous devons tenir compte d'autres paramètres pour la mise en place des championnats en football et en futsal.

- Les clubs accueillent des joueurs de différentes classes
- Il s'agit de préparer une équipe cohérente

Pour cela nous avons défini la notion de classe d'équipe qui sera composée par le regroupement des classes individuelles sans contrevenir aux objectifs de la classification énoncée précédemment.

Deux classes d'équipes ont été définies :

- Equipe classifiée – ABC –

Equipe qui se caractérise par une juxtaposition de joueurs qui propose un projet de jeu orienté vers le but adverse. La mise en place de stratégie collective est peu fréquente, elle se caractérise par un jeu en ligne.

Les interactions entre joueurs se limitent à des phases de jeu ne concernant qu'un ou deux joueurs.

Dans ce groupe nous trouverons des joueurs de classe AB et BC

- Equipe classifiée – BCD –

Equipe qui met en place des stratégies de groupe pour accéder ou défendre la cible. Utilisation de différentes stratégies avec une alternance entre les situations d'attaque et de défense.

Les interactions entre les joueurs sont orientées en fonction du jeu.

Dans ce groupe nous trouverons des joueurs de classe BC et CD

Dans cette configuration, les joueurs de la classe AB ne pourront jamais être confrontés aux joueurs de la classe CD.

Suivant leur classification et leur capacité, notamment au niveau des limitations dans le traitement de l'information, les joueurs de la classe BC pourront se retrouver dans des équipes ABC ou BCD.

En annexe du règlement vous trouverez des indicateurs permettant de situer un joueur dans l'une des deux classes d'équipe.

Les règles du Futsal

Ce championnat s'adresse par ses difficultés techniques, stratégiques et sa complexité réglementaire principalement aux joueurs Séniors

Loi 1 : terrain de jeu

Dans un gymnase de type C, sur un terrain de handball

- Dimensions :
 - Longueur de 25 à 42 m
 - Largeur de 15 à 25 m
- Point de réparation à 6 m du milieu des montants du but
- Second point de réparation à 10 m • Zones de remplacement
Parties situées sur la ligne de touche côté des bancs des équipes lieu où les joueurs entrent et sortent à chaque remplacement
- Buts :
 - Buts de hand-ball (3x2)
 - Les buts doivent être fixés au sol et sécurisés
- Surface de jeu
La surface de jeu doit être lisse, dépourvue d'aspérités

Loi 2 : le ballon

Ballon spécifique en cuir ou dans une autre matière adéquate. (le ballon de feutre n'est pas autorisé (entre 62 et 64 de circonférence et entre 400 et 440 gr)

Loi 3 : nombre de joueurs

- Chaque équipe est composée de 5 joueurs (garçons ou filles) sur le terrain, dont 1 gardien de but. Le match sera arrêté si une équipe ne présente plus que 3 joueurs sur le terrain.
- Le nombre maximum de remplaçants autorisé est de 7 joueurs.
- Le nombre de remplacements est illimité pendant la durée du match, un joueur remplacé peut revenir sur le terrain.
- Tout remplacement est soumis à l'autorité de l'arbitre
- La procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain et prend la place du remplacé.

Loi 4 : Equipement des joueurs

- Port des protège-tibias obligatoire

Loi 5 : Arbitre

- L'autorité de l'arbitre, il veille à l'application des lois du jeu Loi 6 :

Loi 6 : Deuxième arbitre

- ✓ Il couvre le côté opposé de celui de l'arbitre
- ✓ Il aide l'arbitre à l'application des lois
- ✓ Il peut arrêter le jeu pour toute infraction
- ✓ Il s'assure que les remplacements sont effectués correctement

Loi 7 : Chronométrateur et troisième arbitre

Chronométrateur

- ✓ Veille à ce que le match dure le temps stipulé, enclenche et arrête tous les arrêts de jeu.
- ✓ Supervise la période de 2 minutes effectives infligée comme punition à un joueur exclu
- ✓ Assure le chronométrage des temps morts
- ✓ Annonce la fin de la première mi-temps, la fin du match, la fin de la prolongation, la fin d'un temps mort.
- ✓ Comptabilise les temps morts, les cinq premières fautes commises par chacune des équipes lors de chaque mi-temps

Troisième arbitre

- ✓ Assiste le chronométrateur

Loi 8 : Durée du match

- Le match se déroule en 2 périodes de 20 mn avec un temps décompté pour la classe BCD. Le temps n'est pas décompté pour la classe ABC.
- Si plusieurs matches dans la journée, la durée des périodes doit être réduite.

Loi 9 : coup d'envoi et reprise de jeu

- Idem football à 11-adversaires à 3 m

Loi 10 : ballon en jeu et hors du jeu

- Idem football à 11
- Lorsque le ballon touche le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche pour l'adversaire

Loi 11 : But marqué

- Idem football à 11 et à 7

Loi 12 : fautes et comportement antisportif

- Coup franc direct à l'endroit où la faute a été commise
- Un penalty est accordé quand la faute est commise dans la surface de réparation
- Un joueur exclu ne peut plus participer à la rencontre. Il pourra être remplacé 2 mn après son exclusion.
- Si l'équipe en supériorité numérique marque, l'équipe en infériorité numérique peut faire rentrer un remplaçant avant la fin des 2 mn.

Loi 13 : coups francs

- Coup franc indirect, en fonction de l'infraction
- Coup franc direct
- Si le ballon pénètre directement, le but est accordé
- Tous les joueurs adverses doivent se tenir à 5 m du ballon

Loi 14 : cumul de fautes

- Tous les coups francs directs (loi 12) sont des fautes cumulées
- Les 5 premières fautes de chaque équipe sont enregistrées
- A compter de la 6^{ème} faute, le coup franc est tiré sans mur avec l'intention de marquer directement (second point de réparation ou à l'endroit de la faute, au choix du tireur).

Loi 15 : coup de pied de réparation

- Idem foot à 11
- Tous joueurs doivent se trouver à 5m du point de réparation.

Loi 16 : rentrée de touche au pied

- Un but ne peut être marqué directement sur une rentrée de touche
- Le ballon doit être placé sur la ligne de touche
- Le joueur exécutant la rentrée de touche doit avoir partiellement les 2 pieds sur la ligne de touche, soit sur la bande extérieure à cette ligne
- Les joueurs adverses doivent se situer à 5m
- Pour la Classe BCD, Le joueur à 4 secondes pour jouer la touche.
- Poutle classe ABC, le temps n'est pas limité

Loi 17 : dégagement du ballon

- Le dégagement est la manière de remettre ballon en jeu après une sortie de but
- Le but ne peut être marqué sur un dégagement
- Le gardien doit remettre le ballon à la main
- Pour la classe BCD uniquement. Le gardien ne doit pas jouer le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.
- Pour la classe ABC le gardien doit renvoyer le ballon dans sa moitié de terrain
- Pour la Classe BCD, Le dégagement doit être exécuté dans les 4 secondes à compter où le gardien prend possession du ballon.
- Poutle classe ABC, il n'y a pas de limite de temps

Loi 18 : coup de pied de coin

- Idem football à 11
- Les joueurs adverses doivent se tenir à 5m.
- Pour la Classe BCD, Le joueur à 4 secondes pour exécuter le coup pied de coin
- Poutle classe ABC, le temps n'est pas limité

La commission nationale s'offre la possibilité d'apporter des modifications à la réglementation nationale en cours de paralympiade.



FICHE D'INSCRIPTION
CHAMPIONNAT DE LA REUNION
FUTSAL ADAPTE – 2^{ème} journée
Dimanche 08 décembre 2019
Gymnase Daniel NARCISSE à la Possession

Nom de l'association ou de l'équipe :

Tél :

Responsable du groupe :

Catégorie d'âge
Moins de 12 ans
Moins de 16 ans
Moins de 18 ans
Adultes 18 ans et +

CLASSE DE L'EQUIPE : <input type="checkbox"/> ABC <input type="checkbox"/> BCD				Nom de l'Entraîneur :			
N°	N° LICENCE	NOM	PRENOM	Classification AB/BC/CD	SEXE M / F	CATEGORIE OU AGE	CAPITAINE Cochez une case
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

Important :

« Les sportifs doivent être obligatoirement titulaire d'une licence Compétitive pour participer au Championnat de la Réunion ».

Pour commander les repas : Contacter Mr **ETHEVE Emmanuel** au **06 92 69 88 80**.

Poulet – Nombre de repas :
Poisson - Nombre de repas :

A....., le / / 2019

Le Responsable de l'association
(Signature et Cachet)



LRSA – Ligue de la Réunion du Sport Adapté
Sis Maison Régionale des Sports, - 20, Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte - Clotilde
Téléphone : 02 62 29 67 02 E-mail : c.r.974@wanadoo.fr
Membre du Comité Régional Olympique et Sportif de la Réunion
Siret : 339 962 862 000 35 Siren : 339 962 862 Code APE 9312 Z
Association reconnue d'utilité publique par décret de la loi 1901-J.O. du 22 Octobre 1984